



FFSA
COUPE DE
FRANCE VHC **RALLYE**



9^{ème} Rallye V.H.C Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes (Coef. 2)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

13 & 14 NOVEMBRE 2020
(Le rallye ne roule que la journée du samedi)

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes
FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le
règlement de la Coupe de France 2020 des rallyes VHC**

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67**

Le 9^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 11^{ème} Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 21 septembre 2020.

Ouverture des engagements : Lundi 21 septembre 2020.

Clôture des engagements : Lundi 2 novembre 2020 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 7 novembre et dimanche 8 novembre 2020, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 7 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 8 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications des documents :

Le vendredi 13 novembre 2020 de 18h00 à 20h45.

Vérifications des voitures :

Le vendredi 13 novembre 2020 de 18h15 à 21h00.

Mise en parc fermé : Vendredi 13 novembre 2020 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 13 novembre 2020 à 17h00 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny

Publication de la liste des équipages admis au départ, ordres et heures de départ : Vendredi 13 novembre 2020 à 21h30 au parc.

Départ du rallye : Samedi 14 novembre 2020 à 8h30 (1^{er} concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agny.

Les concurrents V.H.C partiront avant ceux du moderne

Arrivée du rallye : Samedi 14 novembre 2020 à 16h12 (1^{er} concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agny

Vérification finale : Samedi 14 novembre 2020 dès l'arrivée du rallye.

Publication du classement final provisoire : Samedi 14 novembre 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 14 novembre 2020 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 13 et 14 novembre 2020, le 9^{ème} RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° 392 en date du **10/08/2020.**

1.1P. Officiels

Idem rallye National, sauf :

Commissaire Technique responsable : Jean-Claude CARRE 13049 14/28

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation, mis en place pour le 11^{ème} Rallye National Monts et Coteaux font office pour le rallye VHC.

1.2P. Eligibilité

Le 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2021 (coef. 2)
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 2 novembre 2020.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organismes
▪ **380 €** Si inscription avant le 19 octobre minuit
▪ **390 €** Si inscription après le 19 octobre
- Sans la publicité facultative des Organismes : **780 €** (x 2)

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. Ordres de départ

Le départ du premier concurrent du 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux sera donné le samedi 14 novembre à 8h30

Le dernier concurrent du 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 11^{ème} Rallye Monts & Coteaux.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Pour la première liste :** groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1** le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **Pour la deuxième liste :** **groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**
- **Les voitures du groupe Classic de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2^{ème} étape du rallye National.

Il représente un parcours de **218,850 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 St Laurent d'Agny – Rontalon	: 13,700 x 2 = 27,400 km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h12.

6.2P. Reconnaissances

Voir rallye national.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC 2020

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

La Remise des Prix du 9^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le Samedi 14 novembre 2020 à l'arrivée du rallye.